

## Rapport annuel

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES  
Secteur de la PLAINE DE NUIITS

# Prix & Qualité

service de l'eau potable

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	8
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>9</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	9
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE .....	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	9
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT DE BASE + SECTEUR SUD TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009 .....	11
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR NORD TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE ....	12
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009 .....	13
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT DE BASE + SECTEUR SUD Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	14
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR NORD Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	15
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	16
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	17
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	17
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	18
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	19
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	20
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>21</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	21
■	ETAT DE LA DETTE .....	21
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	21
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>22</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	22

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES pour le **Secteur de la PLAINE DE NUITS** regroupe les communes de AGENCOURT, ARGILLY, BONCOURT LE BOIS, COMBLANCHIEN, CORGOLOIN, GERLAND, QUINCEY, SAINT BERNARD, SAINT-NICOLAS-LÈS-CITEAUX, VILLEBICHOT et VILLY-LE-MOUTIER.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 484 habitants

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

- *Mode de gestion en 2018 du service de base du Syndicat*

Le service de base du syndicat est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Par avenant N° 1 au contrat d'affermage avec effet au 01/01/2015, les communes de Corgoloin – Comblanchien et Villy le Moutier (secteur Sud) sont exploités dans le cadre du contrat du service de base du syndicat.

- *Mode de gestion en 2018 des communes de St. Bernard – St. Nicolas lès Citeaux et Villebichot (secteur Nord)*

Ces communes sont exploitées en affermage dans le cadre du contrat de l'ex **Communauté de Communes du Sud Dijonnais**. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant son échéance au 31 décembre 2020.

- *Avenants*

Les principaux avenants aux contrats sont les suivants :

#### Contrat La Plaine de Nuits

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/04/2016	Régime de la TVA : assujettissement direct
2	01/01/2015	Intégration des Communes de Comblanchien, Corgoloin et Villy le Moutier, prise en comptes des lois Warsmann, Brottes et Hamon, travaux de canalisation, sectorisation avec 4 points de comptage télésurveillés, renouvellement branchements et compteurs, engagement de rendement de réseau supérieur ou égal à 75%, guichet unique.

**Contrat St Bernard, Villebichot et St Nicolas lès Citeaux**

Avenant n°	Date d'effet	Objet
4	01/04/2016	Régime de la TVA : assujettissement direct
3	01/01/2010	Scission du SMEA Saulon Création d'un nouveau contrat

**■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations > 6m, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

**■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT**

Convention	Cocontractant
Convention d'Export Permanent	Commune de NUITS-SAINT-GEORGES
Convention d'Export Permanent	SIE de Vosne Romanée
Convention d'Export Permanent	Commune de PREMEAUX PRISSEY
Convention d'Import Permanent	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD (alimentation exclusive des communes du secteur Sud )
Convention d'Import Permanent	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS (alimentation exclusive des communes du secteur Nord )

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2017 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2018 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2017/2018
Ressource FORAGE de CUSSIGNY Prélèvement en nappe souterraine	82	201 746	207 533	+2,87 %
<b>Total des prélèvements [m<sup>3</sup>]</b>		<b>201 746</b>	<b>207 533</b>	<b>+2,87 %</b>

### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2018 [m <sup>3</sup> ]
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD	160 767	143 462
EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS	79 787	93 986

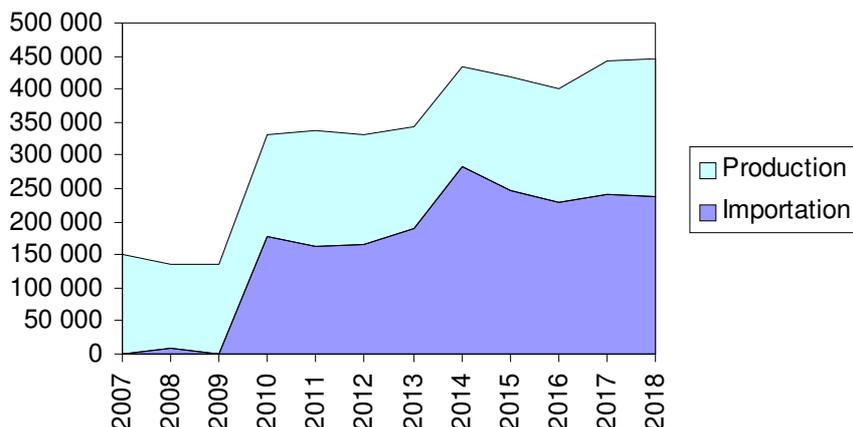
### • Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2017 [m <sup>3</sup> ]	Production 2018 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2017/2018
Ressource FORAGE de CUSSIGNY Prélèvement en nappe souterraine	1 640	201 746	207 533	+2,87 %

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2017	2018	Variation
Ressources propres	201 746	207 533	+2,87 %
Importations	240 554	237 448	-1,29 %
<b>Total général</b>	<b>442 300</b>	<b>444 981</b>	<b>+0,61 %</b>

### • Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

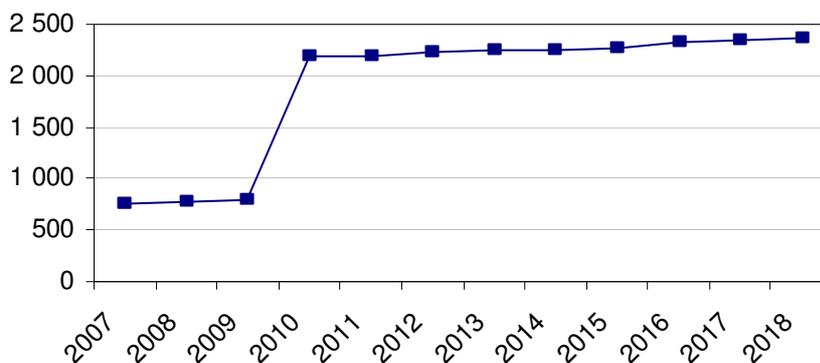


## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 334	2 363	+1,24 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	3	0,00 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 337</b>	<b>2 366</b>	<b>+1,24 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



- *Abonnés de l'entité tarifaire du syndicat de base*

AGENCOURT	166
ARGILLY	220
BONCOURT LE BOIS	124
GERLAND	185
QUINCEY	201
COMBLANCHIEN	313
CORGOLOIN	493
VILLY-LE-MOUTIER	152
<b>Total des abonnés</b>	<b>1854</b>

- *Abonnés de l'entité tarifaire secteur Nord*

SAINT BERNARD	173
SAINT-NICOLAS-LÈS-CITEAUX	173
VILLEBICHOT	163
<b>Total des abonnés</b>	<b>509</b>

### ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

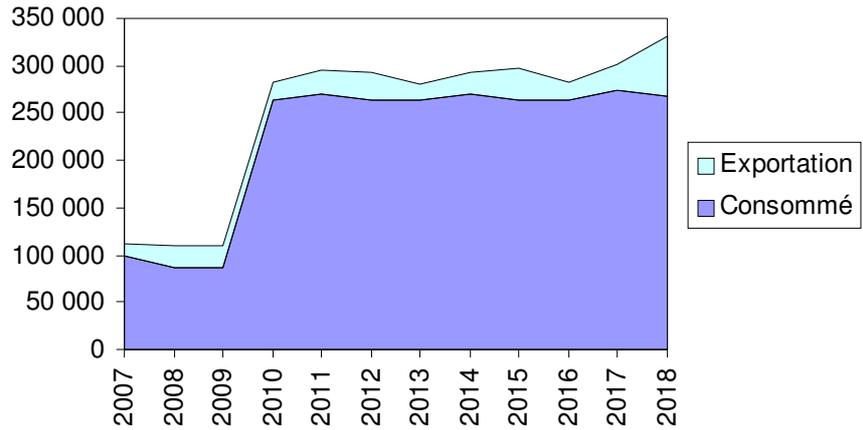
Volumes [m <sup>3</sup> ]	2017	2018	Variation
Volume produit	201 746	207 533	+2,87 %
Volume importé	240 554	237 448	-1,29 %
Volume exporté	- 27 048	- 62 402	+130,71 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>415 252</b>	<b>382 579</b>	<b>-7,87 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	273 829	267 836	-2,19 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>273 829</b>	<b>267 836</b>	<b>-2,19 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de : 113,2 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 117,2 m<sup>3</sup> en 2017.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2018 [m <sup>3</sup> ]
NUIITS-SAINT-GEORGES	24 715	25 115
SIE DE VOSNE ROMANEE	2 333	3 946
Prémeaux Prissey	0	33 341
Volume total exporté	- 27 048	- 62 402

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2017	2018	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	128,0	128,0	0,00 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
01/12/2010	Délibération approuvant le nouveau contrat de délégation et qui fixe les tarifs exploitation du fermier.
18/12/2018	Délibération de la Communauté de Communes qui introduit un changement du tarif de l'eau potable pour la part collectivité .

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Entité tarifaire
Syndicat de base : 11,2 %
Secteur Nord : 25,63 %

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Tarif	Part de l'exploitant	Part de la collectivité
Syndicat de Base	55,60 €	0,00 €
Secteur Nord	57,79 €	0,00 €

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
  - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.  
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,28 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,27 €

# Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUIITS

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat de base

## ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT DE BASE + SECTEUR SUD Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,97	51,15	+2,36 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7600	0,7780	+2,37 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,00	-4,65 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,45	0,45	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,086	0,086	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

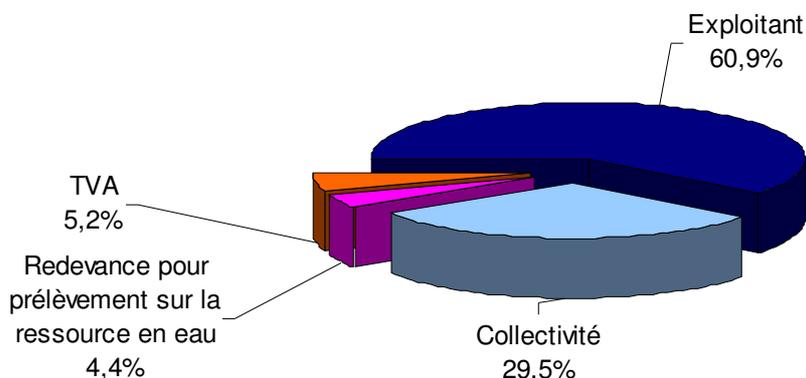
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Exploitant	141,17	144,51	+2,37 %
Collectivité	70,78	70,00	-1,10 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,32	10,32	0,00 %
TVA	12,22	12,37	+1,23 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>234,49</b>	<b>237,20</b>	<b>+1,16 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+1,21 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,98 €/m<sup>3</sup>

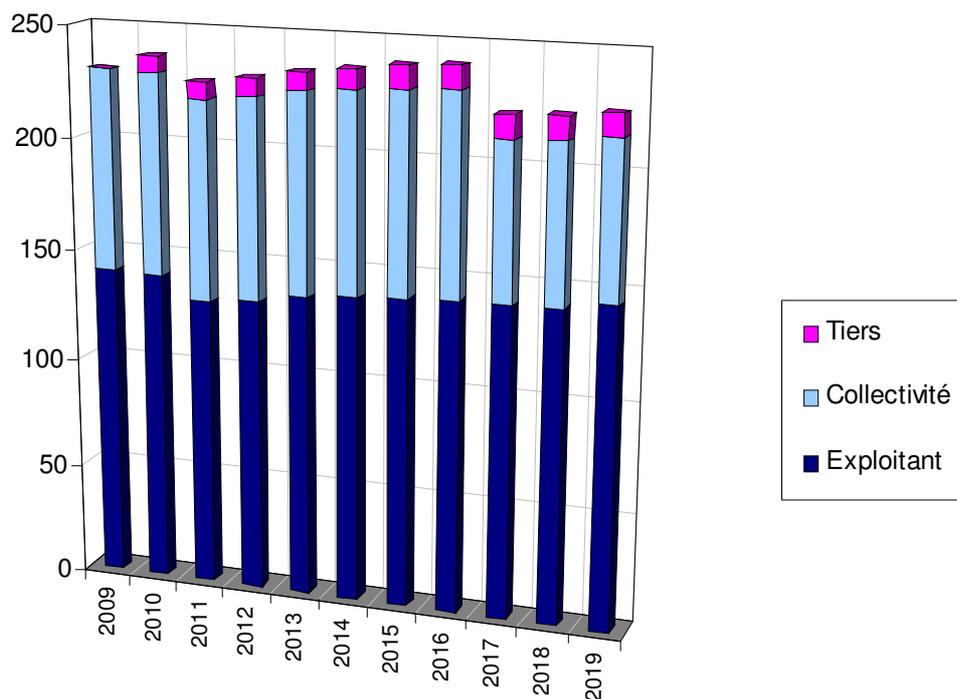
### Répartition au 1er janvier 2019



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	141,00	89,98	0,00	230,98
2010	140,09	89,98	7,38	237,45
2011	130,00	89,98	7,38	227,36
2012	132,25	89,98	8,14	230,37
2013	136,13	89,98	8,14	234,25
2014	138,00	89,98	8,88	236,86
2015	139,30	89,98	10,32	239,60
2016	140,40	89,98	10,32	240,70
2017	140,40	70,78	10,32	221,50
2018	141,17	70,78	10,32	222,27
2019	144,51	70,00	10,32	224,83



# Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUIITS

EAU POTABLE

2018

tarif domestique secteur Nord

## ■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR NORD Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,57	62,82	+2,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,1082	1,1307	+2,03 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,00	-4,65 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,45	0,45	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,10	0,10	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

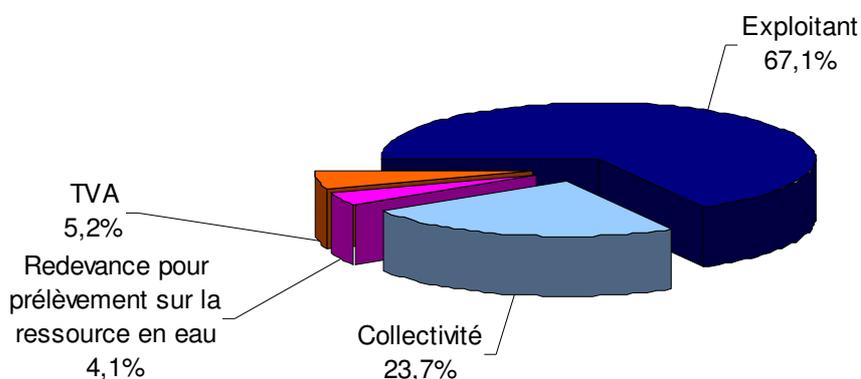
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Exploitant	194,55	198,50	+2,03 %
Collectivité	70,78	70,00	-1,10 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	12,00	0,00 %
TVA	15,25	15,43	+1,18 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>292,58</b>	<b>295,93</b>	<b>+1,14 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+1,19 %</b>

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,47 €/m<sup>3</sup>**

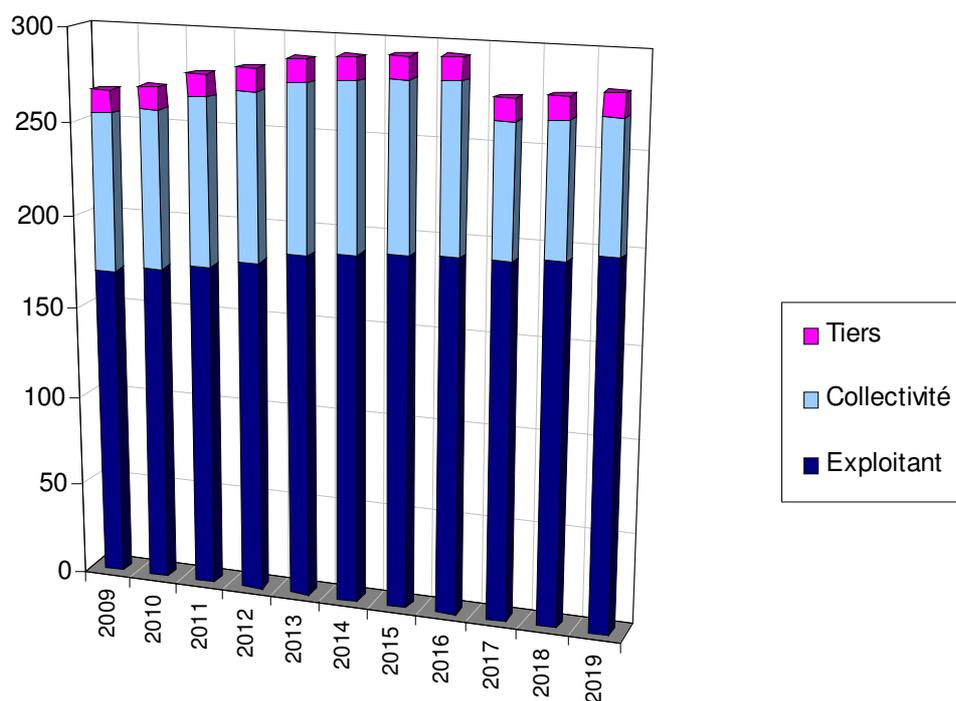
**Répartition au 1er janvier 2019**



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	169,60	85,08	12,00	266,68
2010	172,81	85,08	12,00	269,89
2011	176,16	89,98	12,00	278,14
2012	180,68	89,98	12,00	282,66
2013	186,53	89,98	12,00	288,51
2014	189,18	89,98	12,00	291,16
2015	190,82	89,98	12,00	292,80
2016	191,92	89,98	12,00	293,90
2017	192,22	70,78	12,00	275,00
2018	194,55	70,78	12,00	277,33
2019	198,50	70,00	12,00	280,50



# Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & Nuits St Georges Secteur de la PLAINE DE Nuits

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat de base

## ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT DE BASE + SECTEUR SUD y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,97	51,15	+2,36 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7600	0,7780	+2,37 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,00	-4,65 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,45	0,45	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,086	0,086	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,27	-6,90 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

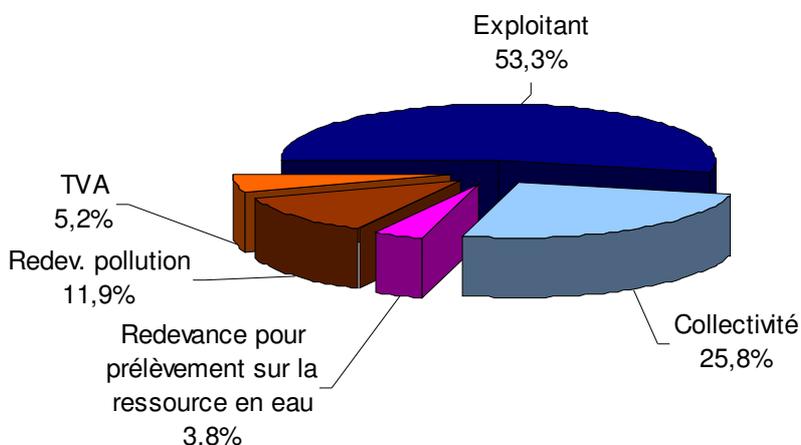
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Exploitant	141,17	144,51	+2,37 %
Collectivité	70,78	70,00	-1,10 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,32	10,32	0,00 %
Redevance de pollution domestique	34,80	32,40	-6,90 %
TVA	14,14	14,15	+0,07 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>271,21</b>	<b>271,38</b>	<b>+0,06 %</b>

Variation/ Total TTC
<b>+0,06 %</b>

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,26 €/m<sup>3</sup>**

**Répartition au 1er janvier 2019**



# Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUISTS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUISTS

EAU POTABLE

2018

tarif domestique secteur Nord

## ■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR NORD y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,57	62,82	+2,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,1082	1,1307	+2,03 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,00	-4,65 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,45	0,45	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,10	0,10	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,27	-6,90 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

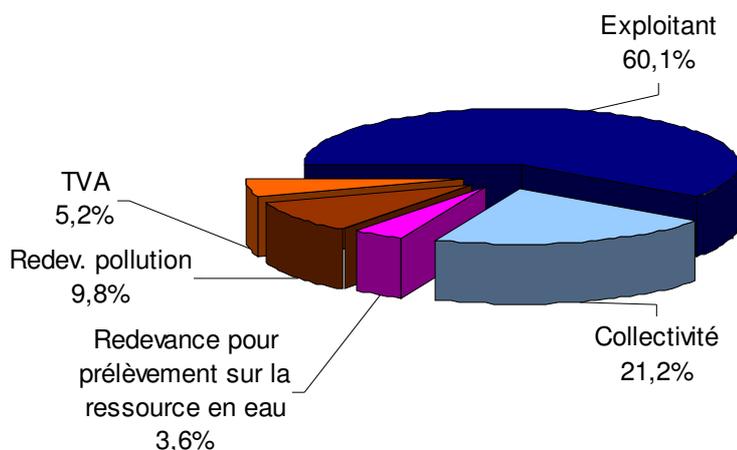
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Exploitant	194,55	198,50	+2,03 %
Collectivité	70,78	70,00	-1,10 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	34,80	32,40	-6,90 %
TVA	17,17	17,21	+0,23 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>329,30</b>	<b>330,11</b>	<b>+0,25 %</b>

<b>Variation : Total TTC</b>
<b>+0,25 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,75 €/m<sup>3</sup>

Répartition au 1er janvier 2019



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	172 666,00 €	112 029,81 €	-35,12 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>172 666,00 €</b>	<b>112 029,81 €</b>	<b>-35,12 %</b>
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	-	950,58 €	-
Ristourne Véolia	3 464,00 €	3 511,04 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>176 130,00 €</b>	<b>116 491,43 €</b>	<b>- 33,9 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	368 306,00 €	365 364,00 €	-0,80 %
Recettes de volume exporté	15 804,00 €	9 814,00 €	-37,90 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>384 110,00 €</b>	<b>375 178,00 €</b>	<b>-2,33 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	29 123,00 €	25 290,00 €	-
Autres recettes	18 323,00 €	18 071,00 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>431 556,00 €</b>	<b>418 539,00 €</b>	<b>-3,0 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	15	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	5	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

**Import d'eau traitée depuis COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD**

	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Import d'eau traitée depuis COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**Ressource FORAGE de CUSSIGNY**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

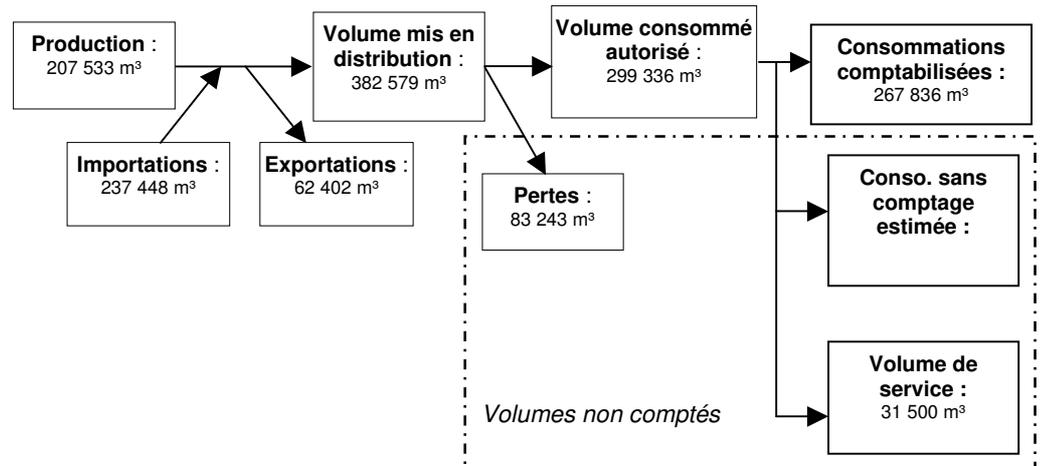
**64 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<b>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</b>	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan <b>pour au moins la moitié du linéaire total.</b>	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100 %	5
<b>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	0
<b>Nombre de points total obtenus</b>			<b>95</b>
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 31 500 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	73,0 %	78,4 %	78,7 %	72,9 %	81,3 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

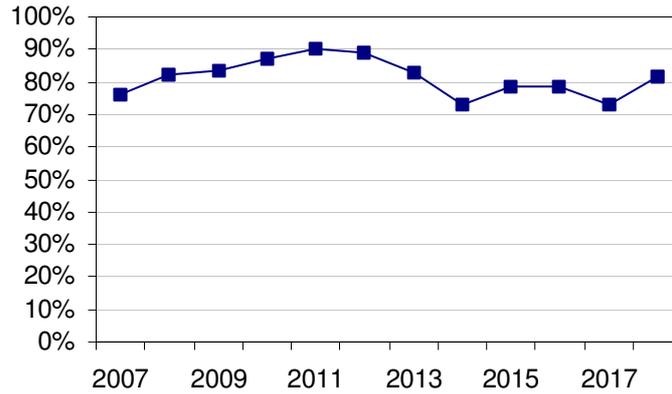
- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	3,5	2,6	2,4	3,0	2,5

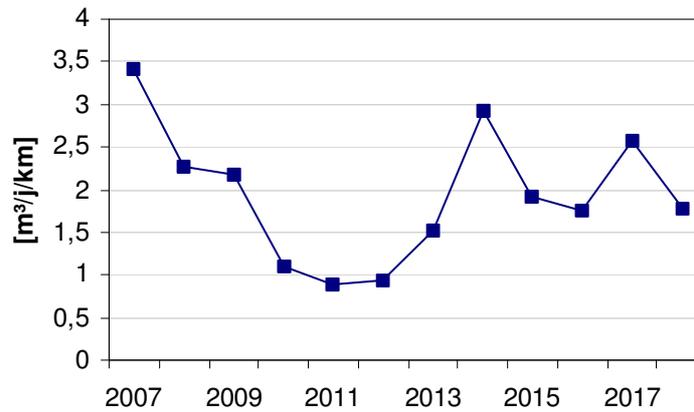
- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,9	1,9	1,8	2,6	1,8

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,960	1,970	0	1,600

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Le taux de renouvellement estimé est de **0,71 %**.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Fin des travaux sur château d'eau Quincey (VERTICAL, maîtrise d'œuvre BEREST)	160 341 €	
Renouvellement canalisations: fin opération pluriannuelle de travaux sur conduites (GUINOT, maîtrise d'œuvre BEREST)	291 846 €	
Travaux spécifiques à l'interconnexion Plaine-Premeaux (groupement SNCTP/NOIROT, maîtrise d'œuvre BEREST)	247 468 €	

#### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	70 779 €	71 076 €	49 814 €	105 149 €	105 000 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
<b>montants des abandons de créance</b>	129,00 €	109,00 €
nombre de demandes reçues	1	2
nombre d'aides accordées	1	2
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>		0